

Service paye : tarifs 2026

À compter de 2026, la FDSEA du Gard fait évoluer la grille tarifaire de son service paie afin de mieux distinguer les prestations de paie courante des interventions spécifiques.

Le tarif du bulletin de salaire intègre l'ensemble des opérations habituelles liées à la paie et aux déclarations sociales. En revanche, certaines prestations ponctuelles font désormais l'objet d'une facturation distincte.

Nous attirons en particulier votre attention sur la gestion de la sortie des salariés (CDI, CDD et saisonniers), qui sera désormais facturée séparément. Cette prestation comprend l'établissement des documents de fin de contrat et les déclarations associées.

Les demandes particulières peuvent également être facturées au temps passé, selon les modalités précisées dans la grille tarifaire, avec devis préalable.

Ci-dessous, la grille tarifaire 2026.

Prestations HT 2026	FDSEA JA ADH	FDSEA Non ADH
Droit d'entrée	70,00	280€ et 210€ les années suivantes
Droit d'inscription salarié CDI	10,00	10,00
BS*	20,80	24,80
Info MO	114,00	154,00
DPAE	20,80	24,80
Docs sortie CDI/CDD autre que saisonnier	17,00	20,00
Docs sortie saisonnier	5,00	6,00
Gestion des évènements en cours de contrat**	<i>Au temps passé : 90€/h (base le 1/4d'h)</i>	<i>Au temps passé : 100€/h (base le 1/4d'h)</i>

***Compris dans le tarif du Bulletin de salaire : DSN, DSN évènementiel, documents comptables, provision CP, saisie des contrats, accompagnement partenaires extérieurs**

****Facturation sur devis pour les évènements non-inclus dans le détail des prestations ci-dessus.**